

# Alerte sécurité exploitants agricoles

## - ASEA 32 -

### A quoi ça sert ?

Le département du Gers souhaite renforcer la sécurité des exploitations agricoles.

En effet, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014, 27 faits ont été constatés contre 19 à la même période en 2013 soit 42% d'augmentation. La majeure partie des infractions commises dans le département porte sur des vols simples (22% vols de carburants et 15% vols d'outillage).

La Chambre d'Agriculture, la FDSEA, les JA, la Gendarmerie, la Police et le Préfet du Gers ont signé une convention établissant la mise en place d'un dispositif d'alerte des exploitants agricoles appelé Alerte Sécurité Exploitants Agricoles (ASEA).

### Comment ça fonctionne ?



### Comment adhérer ?

Je soussigné(e) M. ou Mme .....autorise la STIA, gestionnaire du service de l'ASEA 32 pour le compte des Organisations Professionnelles Agricoles du département, à utiliser mes coordonnées pour sa base de données et m'engage à respecter la charte de l'agriculteur citoyen téléchargeable sur le site [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com).

Je suis  Chef d'exploitation  Salarié agricole  Retraité  
NOM ..... Prénom .....  
Société ..... N°SIREN .....  
Adresse ..... Code Postal..... Ville .....  
Tél fixe ..... Tél portable ..... E-mail .....  
Fait à ..... Le ..... Signature

A retourner à la Maison de l'Agriculture, Route de Mirande, BP70161, 32003 AUCH Cedex - [ca32@gers.chambagri.fr](mailto:ca32@gers.chambagri.fr) - Fax : 05.62.61.77.07  
Ou s'inscrire en ligne sur le site [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com)

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Maison de l'Agriculture, Route de Mirande, BP 70161, 32003 AUCH Cedex.

**Contact : Chambre d'Agriculture du Gers au 05.62.61.77.02.**